

Communiqué de presse – Villars-sur-Glâne – Mise à l'enquête du Plan d'aménagement local (PAL) – Informations et dates

La Commune de Villars-sur-Glâne publiera le 4 octobre 2024 la mise à l'enquête de son dossier d'adaptation aux conditions d'approbation. Pour rappel, la révision du plan d'aménagement local (PAL) a été approuvée par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) le 19 octobre 2022 moyennant certaines conditions. Divers recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal (TC) contre la décision de la DIME, dont celui de la Commune, sur lequel le TC a statué le 10 octobre 2023.

Le dossier mis à l'enquête contient les corrections et compléments permettant de répondre aux conditions émises par la DIME dans sa décision d'approbation, mais également de clarifier la portée de certaines dispositions. En outre, des réponses sont apportées aux enjeux actuels en matière de protection du climat et de densification. C'est ainsi que désormais, l'ensemble du territoire communal est considéré comme un périmètre d'énergies renouvelables ; la protection des éléments naturels (haies, arbres) et des espaces non constructibles est renforcée ; la distinction opérée entre toits plats et toits en pente est supprimée s'agissant des hauteurs maximales tandis que la hauteur des bâtiments situés en zones résidentielles faible densité est augmentée à 9 mètres.

Certains PAD désuets sont abrogés ; en contrepartie, des prescriptions détaillées sont ajoutées directement dans le PAL (cela concerne les PAD Hameau de Cormanon, Rochettes inférieures, Village-rte des Préalpes).

Le périmètre du PAD du carrefour de Belle-Croix ainsi que la réglementation de la zone sont adaptés aux études stratégiques déjà réalisées.

Finalement, l'affectation administrative est maintenue dans les zones d'activité.

Documents et consultation

Une séance d'information publique aura lieu le 26 septembre 2024 à 19h00 à la Grange (ch. de la Fontaine 1) afin de présenter le contenu général du dossier. Pour les situations particulières, les personnes concernées peuvent prendre rendez-vous avec une délégation du Conseil communal en appelant le 026/408 32 00. Les dates réservées à cet effet sont le lundi 7 octobre ainsi que les mercredi après-midi 9 et jeudi après-midi 10 octobre 2024. Pendant la durée d'enquête (du 4 octobre au 2 novembre), l'ensemble du dossier est consultable auprès des Services techniques de la Commune (rte Petit-Moncor 1b à Villars-sur-Glâne), auprès de la Préfecture de la Sarine (Grand-Rue 51 à Fribourg) et sur le site internet <https://www.villars-sur-glâne.ch/pal>.